

UNION CYCLISTE BREDOISE

CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL – DUO – GENTLEMEN – PAR EQUIPE DE 4

du 16 octobre 2022 / Voie Romaine : Martillac - La Brède – Saucats

REGLEMENT

ARTICLE 1 – Épreuve cycliste « contre la montre » organisée sous le règlement de l'UFOLEP ouverte aux licenciés Ufolep et des autres fédérations de cyclisme et de triathlon ainsi qu'aux non licenciés avec certificat médical de moins de 6 mois et carte d'identité à présenter obligatoirement lors des retraits des dossards. L'épreuve est ouverte aux compétiteurs à partir de 13 ans ainsi qu'aux handisports et vélo couché (pour ces derniers uniquement en CLM individuel) ; pour l'épreuve en duo, la course est ouverte aux enfants de moins de 13 ans qui devront concourir obligatoirement avec un adulte (parent ou ami) et sous sa seule responsabilité ; pour ces enfants « non licenciés », ils devront produire une autorisation parentale.

ARTICLE 2 – Les inscriptions se font par internet sur le site www.ucbreoise.com, site des activités cyclistes à partir du **15/09/2022** et jusqu'au **jeudi 13/10/2022 à minuit**. Le nombre de départs est limité à 120 (une équipe de 2 ou 4 coureurs compte pour un départ). L'engagement est limité à **un seul engagement par épreuve** ; chaque épreuve étant : la course en « individuel », la course en « duo-gentlemen » et la course par « équipe de 4 ». **Pour valider l'engagement** chaque concurrent doit fournir la copie de sa licence ou du certificat médical et de l'autorisation parentale pour les enfants. Document(s) à adresser par mail à ucbreoise@gmail.com

ARTICLE 3 – L'ordre des départs sera publié sur le site du club le **samedi 15/10/2022 à partir de 14h00**.

ARTICLE 4 – Le parcours pour toutes les épreuves est de **11,7 Kms sous forme d'un Aller/Retour** sur la même route rectiligne, fermée à la circulation (l'ancienne Voie Romaine). Une personne de l'organisation aidera les « vélos couchés » pour faire le demi-tour au bout de la Voie Romaine.

ARTICLE 5 – Tarifs : 12 € pour chaque participant au contre la montre individuel ; **18 €** pour les équipes en duo et **34 €** pour les équipes de 4.

ARTICLE 6 – La remise des dossards est prévue à partir de **7h30 le 16/10/2022** et pourra se faire jusqu'à **une heure avant le départ** de l'épreuve par chaque concurrent.

ARTICLE 7 – Le casque à coque rigide homologué est obligatoire aussi bien en course qu'à l'échauffement, pour tous les concurrents ainsi que le maillot de leur Club pour les licenciés.

ARTICLE 8 – Il est interdit de s'échauffer sur le circuit à partir d'une ½ heure avant le premier départ et entre les différents départs.

ARTICLE 9 – Le premier départ est fixé à 9 heures.

ARTICLE 10 – Chaque concurrent ou équipe doit **se présenter sur la ligne de départ 5 minutes avant son départ** ; il n'y aura pas de teneur et chaque coureur devra se tenir aux barrières mises à disposition par l'organisation ; chaque concurrent ou équipe devra utiliser exclusivement la moitié de la route et rouler autant que possible au centre de cette demie voie.

ARTICLE 11 – Les **voitures suiveuses** (ou tout véhicule motorisé) ne sont **pas autorisées** vu la distance réduite de l'épreuve et le demi-tour sur la route à moitié parcouru ; seules les motos ou voitures officielles de l'organisation encadreront les participants (tous les 4 ou 5 concurrents).

ARTICLE 12 – Le **changement de roue sera autorisé à poste fixe** qui sera situé au kilomètre 3 du parcours (donc accessible à l'aller et au retour) sous la surveillance d'un commissaire ; le changement se fera obligatoirement à droite de la route.

ARTICLE 13 – Suivant les règlements généraux en la matière il est **interdit de jeter tout déchet** quel qu'il soit sur la voie publique.

ARTICLE 14 – Il est **interdit** pour tout concurrent ou toute équipe **de se mettre dans le sillage** d'un autre concurrent ou d'une équipe ; dans le cas où un concurrent ou une équipe veut en dépasser un autre ou une autre, il ou elle veillera à se décaler autant que possible par rapport au concurrent ou l'équipe qu'il s'apprête à doubler sans dépasser le milieu de la chaussée.

ARTICLE 15 – Tout **concurrent doublé** (ou toute équipe doublée) **doit se laisser doubler** et laisser un espace de 25/30 m par rapport au concurrent (ou l'équipe) qui l'aura doublé.

ARTICLE 16 – Pour l'épreuve **Duo-Gentlemen** le temps est pris sur le **2^{ème} concurrent**.

ARTICLE 17 – Pour l'épreuve **par équipe de 4** le temps est pris sur le **3^{ème} concurrent**.

ARTICLE 18 – Les **classements** se feront selon les catégories ci-dessous (age le jour de l'épreuve) :

- **CLM Individuel**
 - Moins de 16 ans
 - Masculins de 16 à 49 ans
 - Féminines de 16 à 49 ans
 - Masculins 50 ans et plus
 - Féminines 50 ans et plus
 - Handisports vélo couché
 - Handisports vélo non couché
 - Vélos couchés

- **CLM Duo-Gentlemen**
 - Féminines moins de 40 ans
 - Masculins moins de 40 ans
 - Féminines de 40 ans et plus
 - Masculins de 40 à 49 ans
 - Masculins de 50 à 59 ans
 - Masculins de 60 à 69 ans
 - Masculins de 70 ans et plus
 - Mixtes
 - Handisports vélo couché
 - Handisports vélo non couché

- **CLM Équipe de 4**
 - Tous âges mixtes
 - Tous âges sauf mixtes

ARTICLE 19 – Récompenses :

- **Contre la montre individuel** : (pour être récompensé, il faut un minimum de 5 participants dans la catégorie)
 - **3 premiers du scratch**
 - **les 2 premiers de chaque catégorie**

- **Contre la montre en duo et gentlemen** : pour être récompensé, il faut un minimum de 3 équipes dans la catégorie.
 - **3 premiers du scratch**
 - **les 2 premiers de chaque catégorie**

- **Contre la montre en équipes de 4** : pour être récompensé, il faut un minimum de 5 équipes pour le scratch et 2 équipes pour le mixte.
 - **1ère équipe au scratch**
 - **1ère équipe mixte**

- Des **récompenses** sont également prévues pour les **très jeunes** (moins de 13 ans).

ARTICLE 20 – Tout acte **d’agressivité ou de mauvaise conduite** sera sanctionné par une **disqualification** et une mise hors course immédiate de son (ou ses) auteur(s).

ARTICLE 21 – Le fait d’être engagé (validation à l’inscription) indique que chaque concurrent aura pris connaissance du présent **règlement et qu’il en accepte toutes les clauses** ; sa participation se fera sous son entière responsabilité.

ARTICLE 22 – Le Directeur de course ainsi que les Commissaires et Juges à l’arrivée seront maîtres de leurs décisions. En cas de réclamations, seules les **réclamations écrites** seront recevables accompagnées d’un **chèque de 50 €**.

CONTACTS : Philippe NARDI : 06 24 63 18 52 / Laurent THIBAUT : 06 20 44 25 67

Stéphane BOITEAU : 06 76 44 44 17 - ucbreoise@gmail.com